



PERISCOLAIRES NOTE DE RENTREE

Vous projetez d'utiliser le service cantine – garderie pour vos enfants ; nous vous prions de prendre connaissance ci-dessous des conditions fixées par la Mairie pour l'accueil des élèves.

CANTINE SCOLAIRE

Les repas du service Cantine sont préparés sur site par un cuisinier en privilégiant l'utilisation de produits Bio et issus de commerces de proximité. Par délibération du 14 avril 2015, le Conseil Municipal a renouvelé son refus des produits nourris aux OGM et des produits végétaux génétiquement modifiés.

Le mercredi midi, il est proposé aux Germinois de 65 ans et plus de partager un service avec les enfants dans le cadre d'un repas intergénérationnel.

GESTION DES INSCRIPTIONS ET DE LA PRESENCE DES ENFANTS A LA CANTINE

1 - **Les inscriptions à la cantine** se feront à l'avance à la semaine, au mois ou à l'année selon votre choix :

- **Pour les inscriptions à la semaine**, la fiche navette devra nous être adressée chaque jeudi de la semaine N-1 pour la semaine N.

- **Pour les inscriptions au mois**, la fiche navette vous sera remise en fin de mois et devra nous être adressée le jeudi de la semaine précédant le mois à réserver.

- **Pour les inscriptions à l'année**, vous trouverez ci-joint une fiche de réservation annuelle (jaune) à compléter et à déposer sans délai.

Concernant les inscriptions mensuelles ou à l'année, vous avez toujours la possibilité d'ajouter ou d'annuler des repas le jeudi précédant la semaine où les repas doivent être servis (par mail ou par téléphone à la Mairie).

2- **Les annulations ou les enregistrements tardifs** ne sont qu'exceptionnellement pris en compte (absence à l'école pour maladie) ; ils devront de toute façon être signalés en appelant la cantine entre 8h45 et 9h30 au 02.99.55.41.68 ou à partir de 9h00 au 02.99.55.22.26.

Un repas non annulé dans ces conditions exceptionnelles sera facturé.

Un repas non prévu sera majoré de 50 %.

3 - **Si un enfant non inscrit reste présent le midi :**

a) La Mairie essaiera de joindre les parents pour qu'ils viennent récupérer l'enfant ;

b) Si les parents ne peuvent être joints ou ne peuvent venir, l'enfant sera conduit à la cantine. Ce repas non prévu sera majoré de 50 %.

ENCADREMENT DES ENFANTS PAR LES RESPONSABLES DE LA CANTINE

Un code de conduite a été élaboré par la Commission « Cantine ». Il doit être connu et respecté de tous les enfants et appliqué par le personnel de la cantine. **Nous invitons les parents et les enfants à signer et à nous retourner le règlement joint à cette note.**

En cas de non-respect de ce règlement, la Commission « Cantine » a défini les sanctions suivantes :

1^{er} incident : mise à l'écart de l'enfant sur une table isolée ;

2^{ème} incident : l'enfant doit recopier et signer le règlement de la cantine

3^{ème} incident : un avertissement est transmis par l'enfant aux parents qui doivent le signer ;

4^{ème} incident: les parents et l'enfant sont convoqués par Monsieur le Maire. Une exclusion temporaire peut être décidée par la Commission « Cantine ».

RAPPEL : L'inscription à la cantine implique de la part des parents l'acceptation d'une délégation d'autorité au personnel de cantine, habilité à faire appliquer le règlement et les sanctions définies ci-dessus.

Toutes les remarques concernant le fonctionnement du service doivent être adressées directement au secrétariat de Mairie ET NON à Madame la Directrice de l'Ecole, au personnel de cantine/garderie ou dans le cahier de liaison.

HORAIRES ET TARIFS

Le Conseil Municipal a instauré, **un tarif cantine prenant en compte le revenu des familles :**

TARIFS CANTINE	2.80 €	3.00 €	3.20 €	3.60 €	3.90 €	4.20 €
TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	QF ≤ 600	601 ≤ QF ≤ 750	751 ≤ QF < 900	901 ≤ QF ≤ 1 200	1 201 ≤ QF ≤ 2 500	QF > 2 500 Et Hors commune

La non communication du Quotient Familial entraîne de facto l'application du tarif de la dernière tranche.

Une attestation CAF de votre quotient familial sera donc à fournir lors de la remise du dossier cantine. Cette attestation peut vous être délivrée par courrier à CAF - Cours des Alliés - 35000 RENNES ou sur www.35.caf.fr/ rubrique mon compte.

La facturation du service vous sera adressée par courrier le mois suivant. **Le règlement devra être envoyé directement au Trésor Public de Saint Aubin d'Aubigné (15 rue de Rennes – 35250).**

QUESTIONS / REMARQUES DIVERSES

- Problème d'allergie alimentaire : la Mairie demande à étudier au cas par cas chaque problème d'allergie car les conséquences sur l'organisation de l'accueil à la cantine peuvent être totalement différentes d'un cas à l'autre.

- Autres situations particulières (handicap...) : la Mairie et les responsables de la cantine demandent une rencontre préalable avec les parents afin d'étudier au mieux les modalités d'accueil de l'enfant.

- les repas devront faire l'objet d'une confirmation d'inscription lors d'un mouvement de grève à l'école. En l'absence de confirmation d'inscription, le prix du repas est majoré de 50 %.

- Un enfant qui n'est pas présent à l'Ecole ne peut manger à la cantine

- La reprise des enfants alors qu'ils sont dans la cour de la garderie est facturée comme une mise en garderie.

- Les fiches navettes sont à déposer dans la **boîte de l'Ecole ou de la Mairie, non dans les cahiers** et impérativement être complétées du **nom de famille**.

Si exceptionnellement vous ne disposez pas d'une fiche, l'inscription doit se faire sur papier libre ou par mail (mairie@stgi.fr). Les fiches sont également disponibles sur www.stgi.fr.

- Pour des raisons de sécurité, la cantine est fermée pendant les heures de repas.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

L'accès au service garderie périscolaire n'est pas soumis à une inscription préalable mais réservé aux enfants présents à l'Ecole au cours de la journée et dont le dossier d'inscription ci-joint a été retourné complété à la Mairie.

GARDERIE – HORAIRES ET TARIFS		Remarques concernant la garderie :
Matin entre 7h20 et 8h20 (8h45 le mercredi)	1.40€	Un goûter est prévu dans le prix de la garderie du soir. Le taux plein (1€70) sera dû pour tout enfant présent à 16h45 précise.
Mercredi entre 12h30 et 13h00 Lundi, mardi et jeudi entre 16h15 et 16h45 Vendredi entre 13h45 et 14h00	Gratuit	
Lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 18h45	1.70€	
Au-delà de 18h45 (dépassement des horaires)	15.00€ en supplément	

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont facultatifs mais tout enfant inscrit devra y participer.

Ils se dérouleront les vendredis à compter du 08 septembre. Les activités mises en place suivront le cycle de la fiche d'inscription au TAP jointe au présent dossier. Ce système de cycle a pour objectif d'harmoniser les activités par classe d'âge et de permettre à chaque enfant de découvrir l'ensemble des activités proposées. En cas d'inaptitude physique, un certificat médical devra être présenté pour prendre en compte la demande d'exemption.

Des intervenants extérieurs pourront ponctuellement intervenir sur les périodes pour proposer des activités complémentaires.

TARIFS

A compter de l'année scolaire 2017/2018, les tarifs suivants par période (de vacances à vacances) et par famille ont été instaurés pour les TAP :

- ✓ 6.00 euros pour 1 enfant inscrit ;
- ✓ 9.00 euros pour 2 enfants inscrits ;
- ✓ 12.00 euros pour 3 enfants inscrits.

Lorsque la demande d'inscription(s) est réceptionnée hors délais en Mairie, une majoration de 50% du tarif est appliquée pour la période concernée.

GESTION DES INSCRIPTIONS ET ENCADREMENT

Une fiche navette par période (de vacances à vacances) sera à compléter. La Fiche navette pour la première période (du 08.09 au 20.10.2017) est jointe à ce dossier pour l'inscription de vos enfants.

Plusieurs possibilités :

- ✓ l'enfant non inscrit aux TAP devra être récupéré avant 14h00 le vendredi;
- ✓ l'enfant inscrit aux TAP pourra être récupéré à l'école à la fin de l'activité entre 16h30 et 16h45. A partir de 16h45, l'enfant ira en garderie payante.

Au cours des activités périscolaires, vos enfants seront sous la responsabilité de la Municipalité. Ils seront encadrés par des agents communaux et de l'Office des Sports.

La Mairie se réserve le droit de modifier les groupes et/ou les activités suivant les nécessités de service (taux d'encadrement, conditions climatiques...)

JOURNÉE DU MERCREDI

La journée du mercredi s'organise ainsi à partir du 12h30 :

✓ **12h30 à 13h00 : Garderie gratuite** pour les parents n'ayant pas inscrit leur(s) enfant(s) à la cantine. Les enfants sont à récupérer à l'école avant 13h00.

OU

✓ **12h30 à 13h30 : Repas** (plat + dessert) à la cantine pour les parents ayant inscrit leur(s) enfant(s) à la cantine. Les enfants sont à récupérer impérativement pour 13h25 à la cantine

Nous comptons sur votre compréhension et souhaitons à tous les enfants une bonne rentrée scolaire.



Pièces à retourner à la Mairie à chaque rentrée scolaire :

- ✓ Fiche de renseignements
- ✓ Règlements avec signatures
- ✓ Fiche de réservation des repas suivant votre choix :
 - pour le mois de septembre 2017 (semaines 37, 38, 39)
 - ou - pour l'année scolaire 2017/2018
- ✓ Attestation CAF du quotient familial
(la non communication entraîne de facto l'application du tarif de la dernière tranche)
- ✓ Autorisations parentales pour photos
et pour quitter seul(e) l'école à l'issue des TAP

RAPPEL : la fiche de réservation des repas pour la première semaine de rentrée (à compléter par toutes les familles qui souhaitent bénéficier du service cantine sur cette période), vous a été déposée dans vos boîtes aux lettres et a dû nous être remise pour le mardi 29 août, au plus tard.

**COMMUNE DE ST GERMAIN/ILLE
CANTINE ET GARDERIE**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

FAMILLE :

Adresse :

Nom & Prénom de chacun des parents :

Adresse de facturation (si différent de l'adresse famille) :

Tél. domicile : Mail :

Tél. travail : Père : Mère :

Nom prénom des enfants	Date de naissance	Remarques particulières (allergies...) Fournir obligatoirement un certificat médical

Médecin à prévenir : Tél. :

AUTORISATION

J'autorise le Maire ou un de ses représentants, élu ou agent communal à :

- appeler un médecin si l'état de mon (mes) enfant(s) le nécessite
- hospitaliser mon (mes) enfant(s) ou appeler le SAMU si nécessaire.

St Germain/Ille, le

Signature

Personnes autorisées à venir récupérer vos enfants en garderie périscolaire et en fin de TAP (grands-parents, frères ou sœurs aînés...)

Précisez leur nom et leur adresse :

.....
.....

Fait à St Germain/Ille, le

Signature du Père

Signature de la Mère

CANTINE MUNICIPALE DE SAINT-GERMAINVILLE

Pour que le temps du repas commun soit un moment éducatif et de plaisir pour tous ...

A vous Parents qui confiez votre enfant à ce service municipal...

Nous précisons que la participation au repas de la cantine :

- oblige à des règles de fonctionnement ainsi :
 - pour des raisons pratiques et financières, plusieurs plats au choix ne peuvent pas être proposés le même jour ;
 - « le repas du jour est servi à chaque enfant, un mets ne sera pas servi seulement si une raison médicale le justifie (certificat médical à fournir). »

- oblige à des règles de comportement ainsi :
 - Si un enfant vient à perturber le bon déroulement du repas et le nécessaire climat de sérénité qu'impose la vie en groupe, les agents de service seront pleinement autorisés :
 - ✓ à le réprimander
 - ✓ ou à le mettre à l'écart des autres pendant une partie du repas (tout en restant dans la même salle).
 - Tout problème de comportement qui tend à se répéter ou toute autre situation particulière seront signalés aux parents ou au(x) responsable(s) de l'enfant.
 - En cas de dysfonctionnement grave de discipline ; une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée par le Maire après consultation de la Commission « Cantine ».

A déposer à la Mairie de Saint-Germain-sur-Ille – année 2017/2018

Famille :

Adresse :

Nom du ou des enfant(s) :

- Avons pris connaissance des informations et des consignes à respecter pour que le temps du repas à la cantine se déroule dans les meilleures conditions pour notre enfant et le personnel.
- Si votre enfant refuse de manger dans quelle mesure souhaitez-vous que l'on intervienne :
 - Insister pour lui faire goûter
 - Ne pas insister pour lui faire goûter

**Bon pour accord, Le
Signature**

CANTINE MUNICIPALE DE SAINT-GERMAINVILLE

A toi qui est en maternelle et qui fréquentes la cantine...

**Nous demandons à papa et/ou maman de porter à ta connaissance
ce code de bonne conduite :**

Je dois	Pourquoi
Me ranger avec un camarade (si possible un petit et un grand) pendant le trajet	<i>Sécurité pendant le trajet</i>
Aller aux toilettes et me laver les mains	<i>Avoir une bonne hygiène</i>
Demander la permission de me déplacer	<i>Maintenir un service sécurisé</i>
Respecter la nourriture	<i>Eviter le gaspillage</i>
Essayer de goûter à tout	<i>Découvrir de nouvelles saveurs</i>
Me taire lorsqu'on me le demande	<i>Respect des autres et maintenir une ambiance agréable</i>
Respecter le personnel et les autres enfants	

Si je ne respecte pas ce code, les personnes qui me servent et me surveillent pourront me punir (m'installer seul(e) sur une table du réfectoire pour finir mon repas, changer de place, priver de ballon ou de corde à sauter durant la récréation de la cantine...)

A toi qui est en primaire et qui fréquentes la cantine...

Nous t'invitons à t'engager sur ce petit règlement

Je déjeune au restaurant scolaire :

- Je m'y rends (et j'en reviens) tranquillement sous la direction des personnes de service
- Je goûte à tous nouveaux aliments et nouveaux plats qui me sont proposés

Je sais que je ne suis pas seul et que je dois accepter certaines règles pour que le repas se passe bien :

- Je suis gentil avec les autres, je parle sans crier, je reste tranquille à ma place
- je fais attention au matériel et au mobilier

Et bien sûr...

- j'obéis et je suis poli envers les personnes qui me servent et me surveillent, sinon mes parents seront informés.

A déposer à la cantine municipale - année 2017/2018

Je m'appelle _____ je suis en classe de _____

Avec _____ (nom de l'enseignant)

Je suis d'accord sur tout cela et je signe mon nom (du CP au CM2)

CANTINE MUNICIPALE DE SAINT-GERMAINVILLE

A toi qui est en primaire et qui fréquentes la cantine...

Nous t'invitons à t'engager sur ce petit règlement

Je déjeune au restaurant scolaire :

- Je m'y rends (et j'en reviens) tranquillement sous la direction des personnes de service
- Je goûte à tous nouveaux aliments et nouveaux plats qui me sont proposés

Je sais que je ne suis pas seul et que je dois accepter certaines règles pour que le repas se passe bien :

- Je suis gentil avec les autres, je parle sans crier, je reste tranquille à ma place
- je fais attention au matériel et au mobilier

Et bien sûr...

- j'obéis et je suis poli envers les personnes qui me servent et me surveillent, sinon mes parents seront informés.

A déposer à la cantine municipale- année 2017/2018

Je m'appelle _____ je suis en classe de _____

Avec _____ (nom de l'enseignant)

Je suis d'accord sur tout cela et je signe mon nom (du CP au CM2)

A déposer à la cantine municipale- année 2017/2018

Je m'appelle _____ je suis en classe de _____

Avec _____ (nom de l'enseignant)

Je suis d'accord sur tout cela et je signe mon nom (du CP au CM2)



FICHE NAVETTE CANTINE SCOLAIRE

A DEPOSER AU PLUS TARD LE JEUDI QUI PRECEDE LA SEMAINE A RESERVER
DANS LES BOITES DE L'ECOLE OU DE LA MAIRIE (NON DANS LES CAHIERS)



FAMILLE :

Cette fiche navette peut être complétée au mois ou à la semaine (à ne pas compléter si vous avez fait le choix de l'inscription à l'année)
Fiches et menus disponibles sur www.stgi.fr

MOIS DE : Septembre 2017

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SIGNATURE DES PARENTS
SEMAINE 37 * 11 AU 15/09/2017	PRENOMS DES ENFANTS					
SEMAINE 38 18 AU 22/09/2017	PRENOMS DES ENFANTS					
SEMAINE 39 25 AU 29/09/2017	PRENOMS DES ENFANTS					

L'ABSENCE D'UN ENFANT (MALADIE...) DEVRA ETRE SIGNALÉE ENTRE 8 H 30 & 10 H 30 A LA CANTINE (02.99.55.41.68)

* A NE PAS COMPLETER SI VOUS AVEZ DEJA INSCRIT VOS ENFANT POUR LA SEMAINE 37 EN UTILISANT LE COURRIER DE PRE-RENTREE

CANTINE MUNICIPALE
FICHE DE RESERVATION A L'ANNEE 2017/2018

Si vous choisissez ce mode de réservation,
vous n'avez plus à compléter les fiches mensuelles...

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) en cantine pour toute l'année scolaire. Il suffit de compléter dans le tableau ci-dessous les jours de la semaine où l'enfant devra se rendre en cantine.

FAMILLE :

<i>Enfants -></i>	Prénom	Prénom	Prénom
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Pas de mercredi après-midi travaillé.

En cas de modification en cours d'année, vous devrez prévenir la Mairie au plus tard le jeudi précédant la semaine concernée.

St-Germain/Ille, le
Signature des parents



A RETOURNER A LA MAIRIE POUR LE JEUDI 31 AOUT 2017

FICHE D'INSCRIPTION AUX TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

PÉRIODE DU 08/09 AU 20/10/2017

FAMILLE : _____

	1 ^{er} ENFANT	2 nd ENFANT	3 ^{eme} ENFANT
Modalités d'inscription précisées au Verso	Prénom : _____ Classe : _____	Prénom : _____ Classe : _____	Prénom : _____ Classe : _____
INSCRIPTION AUX TAP	OUI	OUI	OUI
QUITTE L'ECOLE A L'ISSU DES TAP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE

PRIMAIRES
Cycle d'activités pour la période du vendredi 08/09/2017 au 20/10/2017

Ateliers :	08/09	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10
Sportif	CM2	CM2	CE1/CE2	CM1	CP/CE1	CM2	CE1/CE2
Sportif	CM1	CM1	CP/CE1	CM2	CE1/CE2	CM1	CP/CE1
Arts	CE1/CE2	CE1/CE2	CM2	CP/CE1	CM1	CE1/CE2	CM2
Manuel	CP/CE1	CP/CE1	CM1	CE1/CE2	CM2	CP/CE1	CM1

Activités Maternelles
période du vendredi 08/09/2017 au 20/10/2017

Ateliers :	08/09	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10
Sieste	Petite Section						
Atelier Réveur : Temps de repos Lecture Musique douce	Moyenne Section Petite Section à la fin de la sieste						
Atelier Manuel : Peinture Pâte à modeler	Grande Section						

AUTORISATIONS PARENTALES
POUR LES ENFANTS D'UNE MÊME FRATRIE

TROMBINOSCOPE – ECHO GERMINOIS - année scolaire 2017/2018

Aucune photo ou image d'élève ne peut être publiée ou diffusée
sans une autorisation écrite des parents (ou des tuteurs responsables d'un enfant).

Entourez la réponse qui vous convient.

Nous, soussignés, Monsieur et Madame

Autorisons la **Mairie de Saint Germain sur Ille** à utiliser la photo de notre (nos) enfant(s) dans le cadre d'un **trombinoscope** destiné aux agents communaux.

Aucun enfant ne sera identifié (photographies, dessins, travaux, ...) autrement que par ses prénom, âge, école, classe.

OUI NON

Autorisons la **publication dans le bulletin communal**, par la **Mairie de Saint Germain sur Ille**, des photos ou images de notre (nos) enfant(s) prises au cours des activités périscolaires (TAP).

Aucun élève ne sera identifié (photographies, dessins, travaux, ...) autrement que par ses prénom, âge, école, classe.

OUI NON

Signatures:

le

Nom :

Prénom :

Classe :

Est autorisé(e) à sortir seul(e) de l'école après les TAP.

(Si des précisions ou restrictions sont à apporter, les noter au dos)

Signatures des parents



Nom :

Prénom :

Classe :

Est autorisé(e) à sortir seul(e) de l'école après les TAP.

(Si des précisions ou restrictions sont à apporter, les noter au dos)

Signatures des parents



Nom :

Prénom :

Classe :

Est autorisé(e) à sortir seul(e) de l'école après les TAP.

(Si des précisions ou restrictions sont à apporter, les noter au dos)

Signatures des parents

